


# DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour le Vide Grenier AI-BCN École Jules Ferry Élémentaire

**6 JUIN 2020**

 brocante.aibcn@gmail.com

**Clôture des inscriptions le 18/05/2020**

## Procédure

1. Remplir le dossier d'inscription en complétant:

- L'attestation sur l'honneur
- Taille du stand souhaité
- Place de parking
- Horaire d'installation (choix n°1, n°2, ou n° 3)
- Date / Lu et approuvé / Signé

2. Joindre à votre dossier 2 chèques (ordre AIBCN) distincts :

1. La location du stand et/ou la place de parking et/ou la table d'exposition
2. La caution : 30 € (non encaissé, sera rendu en fin de journée une fois l'emplacement vide et propre)

3. Renvoyer le dossier complété accompagné obligatoirement du Règlement Intérieur signé à :

***VIDE GRENIER AIBCN – INSCRIPTIONS***

***Chez Mme SEZ-PEREZ***

***125 Rue Pierre jolneaux - 92270 BOIS COLOMBES***

VOTRE INSCRIPTION & L'ATTRIBUTION DE VOTRE STAND NE SERONT EFFECTIVES  
QU'UNE FOIS LE DOSSIER COMPLET RECEPTIONNE.  
VOUS RECEVREZ UN E MAIL DES LA VALIDATION DE CELUI CI

***Aucun remboursement possible en cas d'annulation de votre part***

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... À : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél portable : .....; @ : .....

Titulaire de la pièce d'identité :

Carte Nationale d'identité

Passeport

Permis de conduire

Titre de séjour

N° : ..... Délivrée le : .....

Par : .....

## Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art.L 310-2 du Code de commerce)

- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code Pénal) sous peine de 6 mois de prison et 30 000 € d'amende.

- Être couvert par mon assurance, vis-à-vis des dommages que je pourrais occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur.

- Avoir pris connaissance du règlement, l'accepter et le respecter

Fait à : ..... Le : .....

Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé ») :

*Attestation remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de Bois Colombes*

## Options

- TAILLE DU STAND :       2m (20€)       4m (40€)       6m (60€)       8m (80€)

TABLE D'EXPOSITION D'ENVIRON 2M (\*)       NON       OUI (5€/table)      (\*\*) limité à 1 table / exposant reservable d'avance

- PLACE DE PARKING(\*\*)       NON       OUI (7€/véhicule) :      (\*\*) 12 places disponibles

- VOUS ARRIVEREZ ..       A PIED       EN VOITURE

Si VOITURE préciser OBLIGATOIREMENT votre Immatriculation : .....

**Si vous souhaitez participer au vide grenier avec un ou plusieurs de vos proches et que vous souhaitez être placé à coté, nous vous invitons à compléter un seul dossier d'inscription.**

*Vu le contexte National Vigipirate, la préfecture confie à tout organisateur d'évènement public l'obligation de sécuriser tous ses protagonistes. C'est la raison pour laquelle nous vous demanderons le jour de la brocante de bien vouloir ouvrir votre coffre pour une inspection visuelle avant pénétration dans la cour. Merci pour votre compréhension.*

- TRANCHES HORAIRES PROPOSEES: 6h-7h / 7h-8h / 8-9h

VOTRE CHOIX D'INSTALLATION:      Choix n° 1 = .....      Choix n° 2.....      Choix n° 3.....

Par ordre de préférence

***Prévoir une bâche en cas de pluie***

**Vous recevrez dans votre boite e-mail toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre journée.**

**Au plaisir de vous rencontrer! L'équipe AI BCN**

# **REGLEMENT INTERIEUR** **VIDE GRENIER AIBCN**

A nous renvoyer daté et signé

OBLIGATOIREMENT

**Article 1 :** La manifestation dénommée VIDE GRENIER AIBCN organisée par l'Association Indépendante des parents d'élèves de Bois Colombes Nord se déroulera au sein de l'école Jules Ferry Elémentaire de Bois Colombes au 67 rue Charles Chefson le samedi 8 juin 2020.

**Article 2 :** Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers exclusivement. Les participants devront fournir pour confirmer leur inscription:  
- Le dossier d'inscription dûment rempli (y compris le numéro de la pièce d'identité ainsi que le numéro d'immatriculation de la voiture le cas échéant).

- Le règlement intérieur daté et signé.

- Le paiement correspondant à la location des stands ainsi qu'à l'emplacement de parking (7€ pour la journée, dans la limite des places disponibles) et la table d'exposition (5€ la table d'environ 2 mètres, dans la limite d'une table par exposant) le cas échéant..

- Le chèque de caution de 30 € (non encaissé).

Vous recevrez un e-mail confirmant votre inscription.

**Article 3 :** La réservation peut être de 2, 4 ou 6 mètres. Le mètre linéaire coûte 10€.

**Article 4 :** Le paiement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'AIBCN. Ce chèque sera encaissé après validation de l'inscription. Le paiement ne donnera droit à aucun remboursement.

**Article 5 :** Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

**Article 6 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquitté en totalité des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'évènement et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**Article 7 :** Les emplacements des stands sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription.

**Article 8 :** L'installation des stands est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 09h00 : 3 créneaux horaires (6h00-7h00 / 7h00-8h00 / 8h00-9h00) seront proposés puis alloués au moment de l'inscription. Le non-respect du créneau horaire attribué entraînera l'annulation de l'inscription (sans remboursement). Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre et sera réattribué.

Article 9 : Une zone de transit pour déchargement et remballage est prévue dans le parking. La durée de stationnement pour décharger sera de 20 mn maximum. Les exposants arriveront en voiture par la rue Victor Hugo puis par l'allée de la Croix du Sud.

Article 10 : Toute voiture garée en dehors des zones de stationnement prévues par les organisateurs sera enlevée par les services de police. 2 emplacements de parking (dans la limites des places disponibles) seront possibles : un parking dans l'allée de la croix du Sud et le parking du lycée Balavoine. Les exposants suivront les consignes de stationnement qui seront données par les organisateurs.

Article 11 : Les emplacements des stands sont signalés au sol, les exposants doivent rester à l'intérieur de ces marques afin que tout le monde puisse circuler.

Article 12 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 13 : Le rangement se fera de 18h à 20h. Le chèque de caution sera rendu une fois l'emplacement laissé propre (des poubelles seront disponibles dans la cour de l'école).

Article 14 : Le vide grenier se déroulant dans une école, les chiens sont interdits même tenus en laisse et les fumeurs sont priés de ne pas jeter leurs mégots par terre.

Article 15 : La vente d'armes de toutes catégories, d'objets dangereux et/ou d'animaux est interdite. L'AIBCN se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 16 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 18 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Le.....2020

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature